

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DOSSIER N° 17 :**

DESIGNATION DES
REPRESENTANTS AU SEIN DE LA
CONFERENCE INTERCOMMUNALE
POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA
GESTION D'UNE CARTE JEUNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du 23 Juin 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Guillaume ALEXANDRE (à Françoise COSSECQ), Benjamin DUGERS (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

DOSSIER N° 17 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION D'UNE CARTE JEUNE PARTAGEE ENTRE PLUSIEURS COMMUNES

RAPPORTEUR : Fabienne DUMAS

Par délibération en date du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville du Bouscat à l'expérimentation de la Carte Jeune partagée entre 12 communes (Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux, Bouliac, Gradignan, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence) pour une durée de 30 mois.

La Carte jeune est un dispositif gratuit qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les jeunes de 0 à 25 ans. Elle leur permet de bénéficier d'avantages ou de réductions chez de nombreux partenaires.

Une conférence intercommunale, dans laquelle chaque Ville participante dispose de trois représentants et est dotée d'une voix, assure le suivi du dispositif.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de trois représentants au sein de cette conférence intercommunale.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 11 décembre 2018 approuvant la participation de la Ville du Bouscat au dispositif de la carte jeune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
32 voix POUR,
3 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, MME ZUROWSKI, M. PAULY)

Article unique : Désigne les 3 représentants de la commune au sein de la conférence intercommunale :

- Emmanuelle ANGELINI
- Valérie BARLOIS-LEROUX
- Daphné GAUSSENS

Fait et délibéré le 23 Juin 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET